



Madame la présidente,

Avant de parler des emplois, il nous faut vous interpeller sur le fonctionnement du CSAL à la DDFIP 74.

Nous avons été convoqués à la séance de ce mardi 09 janvier 2024 par un mail du vendredi 22 décembre à 16h30 veille de fêtes ! Encore une provocation pour débiter cette nouvelle année, cela promet !

Nous notons une fois de plus que le PV de la séance du 09/11/2023 nous est transmis hors délai (en contravention avec l'article 83 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État).

A l'ordre du jour, vous mettez en point 4 les ponts naturels 2024 pour avis, sans adjoindre aucun document .

Comment pouvons nous préparer de manière effective ce point, étudier les options proposées et prendre l'attache des agents que nous représentons sans avoir aucune information sur les propositions de la DDFIP 74 sur le sujet ?

Sans doute en nous envoyant les documents de la séance en catimini le vendredi soir veille des fêtes de fin d'année, ceux attachés à ce point ont été oubliés ?

De plus, l'article 47 du décret de 2020 précité prévoit que le comité social d'administration débat au moins une fois par an de la programmation de ses travaux.

Le plus logique serait que cela soit effectué au 1^{er} CSAL de l'année. Pourtant aucun point sur ce sujet à l'ordre du jour de cette séance. Sans doute une nouvelle fois un oubli issu de l'envoi en catimini de l'ordre du jour le vendredi soir veille de fêtes !

Enfin, l'article 98 du décret prévoit que les membres des comités doivent, dans un délai de deux mois, être informés, par une communication écrite du président à chacun des membres, des suites données à leurs propositions et avis.

Nous avons émis un avis écrit sur le NRP et le déménagement Annecy/Seynod lors du CSAL du 28 septembre 2023.

A ce jour, nous n'avons toujours aucune réponse à cet avis qui n'a d'ailleurs pas été porté à la connaissance des agents dans le délai d'un mois prévu par le décret.

Aussi, afin d'éviter que ne se crispe, dès la nouvelle année, le dialogue social dans le département, nous souhaitons que la direction mette enfin dans ses bonnes résolutions de début d'année, le respect des délais prévus par le décret ainsi que l'envoi aux représentants du personnel de l'ensemble des documents dans un délai leur permettant réellement de travailler sérieusement les sujets.



Concernant les emplois 2024 : Derrière un chiffre positif annoncé se cache une réalité négative pour la DGFIP et les agents !

Près de 36 000 emplois supprimés depuis la création de la DGFIP, 130 000 agentes et agents en 2008 et 94 000 en 2023 et il faudrait se réjouir de n'avoir pour 2024 que 200 nouvelles suppressions d'emplois !

La Direction générale se félicite d'une évolution historique de la courbe des emplois. En effet, côté emplois pour 2024 nous en serions à +148 ETP. Mais que se cache-il derrière ce chiffre ?

Il se cache : Un affichage trompeur

Avant tout, il faut repartir du PLF 2024 qui prévoit une suppression nette de 200 ETP (initialement -450 ETP). Ce nouveau coup de rabot sur les emplois n'est justifié à aucun moment, si ce n'est par la réaffirmation que la DGFIP doit, une fois de plus, jouer les bons élèves via une contribution supplémentaire. C'en est une de trop pour la DGFIP, contributaire depuis de trop nombreuses années de la baisse des dépenses publiques.

La DGFIP a par ailleurs été choisie pour accueillir de nouvelles missions, et donc étendre son périmètre. Ainsi, pour arriver au solde positif de +148 ETP, affiché par la DG, il faut prendre en compte les transferts d'emplois de +348 ETP liés aux transferts de missions, notamment des Douanes et de la taxe d'urbanisme.

Il se cache : Des coups de rabots et des bonis d'emplois discrétionnaires !

La répartition des emplois 2024 entre les directions du réseau conforte une disparité constante depuis 2 ans entre administration centrale, services à compétence nationale, directions nationales et le réseau territorial.

Répartition par type de direction	Directions territoriales	Directions nationales spécialisées	Services Centraux et services à compétences nationales
pour 2024	-155	+148	+197

En fait on constate que l'essentiel des services relocalisés sont financés par le réseau territorial .

Par ailleurs, les suppressions d'emplois visent tout spécifiquement certaines catégories comme les géomètres, montrant ainsi que pour la DG ce corps est voué à la disparition !



Répartition par catégorie	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
pour 2024	- 14	+180	- 27 dont - 52 géomètres	-246

Il se cache : Des emplois budgétaires en manque d'attractivité...

Alors qu'aucun bilan des services relocalisés n'a été présenté, il est patent que les postes implantés ne jouissent pas d'un engouement par les agentes et les agents. En réalité ils sont compensés tant bien que mal par des 1^{ères} affectations, voire des contractuels. Même les mouvements dits « attractivité » ne font pas le plein !

Par ailleurs, de nombreux agents et agentes primo affectées renoncent finalement au concours, ou à une promotion en raison, notamment, des règles dans les mouvements de 1^{ère} affectation.

Alors que 6 000 départs sont prévus pour 2024 dont 3 700 départs à la retraite, la DG annonce le recrutement de 4 400 agents et agentes, avec une priorité donnée pour le concours. Pour Solidaires Finances Publiques, l'enjeu est colossal pour ne pas dire vital pour une administration maltraitée depuis des années. Malheureusement faute d'une attractivité réelle, il n'est pas certain que les campagnes de communication soient suffisantes pour attirer de nombreux candidats et candidates.

Ce n'est pas en tronquant la réalité sur l'état de la DGFIP, des conditions de travail, du niveau de rémunération à la traîne, que la DGFIP attirera les générations futures nécessaires au bon fonctionnement de notre administration.

Une fois de plus les suppressions d'emplois à la DGFIP sont inacceptables, il est vital d'y mettre un terme définitif.

Pour Solidaires Finances Publiques, la DGFIP doit être renforcée avec des créations d'emplois de fonctionnaires à la hauteur des besoins !